

Image not found or type unknown



Règlement d'urbanisme par rapport à un apport de terre

Par **fredo**, le **09/02/2009** à **21:16**

bonjourrrrrnLors de la construction de ma maison, j'ai souhaité faire un vide sanitaire de 1 mètre de haut, je veux maintenant faire un apport de terre pour faire une pente douce, tout le tour de ma maison. ai je le droit de rapporter la quantité que je veux? La mairie me prétend que nonrrrrnmerci